



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-1 Plans de zonage

D-2-1-1 Plans de zonage

Plan D-2-1-1.112

Le Verger

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 21/03/2024

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique

Échelle : 1 / 2 000
Septembre 2024



Éléments de contexte

Limite communale Parcelle et bâti cadastral

Règles relatives à l'ordonnancement, la construction et la mixité fonctionnelle

Zonage (limite et nom de zone)	Règle architecturale particulière (RA*) Faille imposée
Espace inconstructible	Perimètre de démolition avant construction
Implantation imposée	Axe de flux
Marge de recul	Ligne commerciale simple
Marge de recul résultant de l'art. L. 111-6	Ligne commerciale renforcé
Marge de recul résultant de l'art. L. 111-8	Perimètre à potentiel de mixité tertiaire

Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie

Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique (MIE)	Terrain cultivé à protéger
Espace boisé classé	Site naturel de compensation
Espace d'intérêt paysager ou écologique	Zone humide du SAGE Vilaine
Plantation ou espace libre paysager à réaliser	Zone humide du SAGE Rance Frémur

Règles relatives au patrimoine

Monument historique du règlement graphique	Prévention des Risques d'inondation (PRI)
Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles)	Zone inondable (hors PRI)
Ensemble urbain patrimonial : séquence urbaine	Secteur de risque PGR (Plan de Gestion du Risque inondation)
Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou architecturale	Secteur de risques et de nuisances technologiques (dont les secteurs de niveau 1, 2 ou 3)

Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

Emplacement réservé	Principes de localisation de voies de circulations et autres ouvertures :
Sensibilités de localisation pour voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espace vert :	Voie de circulation à conserver ou à créer Chemin piétons/cycles à créer Équipement d'intérêt général à créer
Voie à créer	Espace vert à créer Chemin piétons/cycles à créer
Voie à créer (voie secondaire, de desserte...)	Équipement d'intérêt général à créer Espace vert à créer
et autres règles :	Espace public à créer Terrain concerné par la servitude de localisation
	Secteur de constructibilité limitée Axe de métro et secteur de nécessité de service public Emplacement réservé pour programme de logement Servitude d'établissement pénitentiaire

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Modifications apportées par la présente procédure

